

Un espace en ralentissement démographique marqué par l'attractivité des petites villes et la périurbanisation

Au 1^{er} janvier 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte 5 081 100 habitants. Dans cette région très urbanisée, près de la moitié de la population vit sur la bande littorale densément peuplée. En 50 ans, la région a progressivement perdu de son attractivité migratoire vis-à-vis du reste du territoire, pour devenir la région du sud de la France à la croissance démographique la plus faible. Le solde naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, resté relativement stable depuis les années 1970, est le principal moteur de la hausse de la population depuis 2008, avec l'indicateur conjoncturel de fécondité le plus élevé de France métropolitaine (1,9).

Lors des 50 dernières années, le nombre de logements a augmenté nettement plus vite que le nombre d'habitants, en raison de la baisse du nombre moyen de personnes par ménage et du quadruplement du nombre de résidences secondaires. L'évolution du nombre d'emplois a suivi l'évolution démographique. Ces tendances se constatent également à l'échelle nationale. Au contraire des autres régions de province, en 50 ans, la concentration de la population et de l'emploi ne s'est pas amplifiée dans les principales agglomérations de la région. Population et emploi ont progressé beaucoup plus fortement au sein des plus petites aires d'attraction des villes. Si les habitants, les emplois et les logements demeurent concentrés au sein des pôles urbains, la croissance est portée par les couronnes périurbaines, qui bénéficient d'un apport migratoire toujours conséquent. Les trajets domicile-travail se sont ainsi intensifiés entre les couronnes et les pôles de la région.

Au 1^{er} janvier 2019, 5 081 100 personnes vivent en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Voisine de l'Occitanie et d'Auvergne-Rhône-Alpes, la région comprend six départements. Les trois départements les plus peuplés sont situés sur le pourtour méditerranéen ► **figure 1** : les Bouches-du-Rhône (2 millions d'habitants), les Alpes-Maritimes (1,1 million) et le Var (1,1 million). Regroupant à eux trois 83 % des habitants de la région, ils comportent chacun une métropole administrative, respectivement Aix-Marseille-Provence, Nice Côte d'Azur et Toulon-Provence-Méditerranée. *A contrario*, les deux autres départements alpins, les Alpes-de-Haute-Provence (164 300 habitants) et les Hautes-Alpes (141 200), sont les moins peuplés. Ils comprennent chacun 3 % de la population régionale. Avec 561 500 habitants, le Vaucluse en regroupe 11 %.

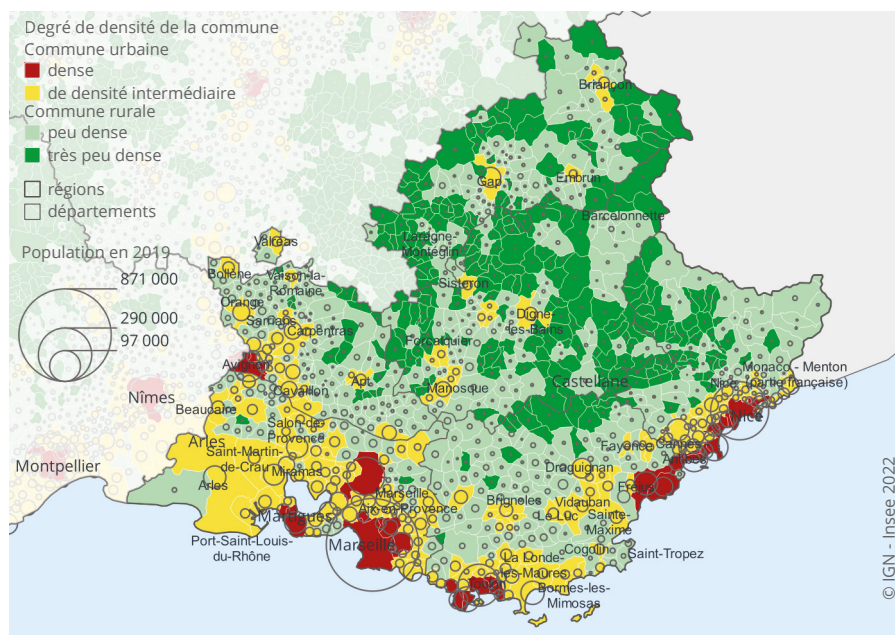
La moitié des habitants concentrée sur le littoral

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les communes côtières concentrent une grande partie de la population. En particulier, Marseille (868 300 habitants), seconde ville française en nombre d'habitants après Paris, et Nice (341 000 habitants), cinquième ville

française, regroupent à elles deux près d'un quart de la population régionale. La bordure littorale comprend d'autres grandes communes telles que Toulon, Fréjus, La Seyne-sur-Mer et Hyères dans le département du Var, Cannes, Antibes et

Cagnes-sur-Mer dans les Alpes-Maritimes, Arles et Martigues dans les Bouches-du-Rhône. Au total, l'ensemble des communes bordant la Méditerranée regroupe 2,4 millions d'habitants, soit près de la moitié de la population régionale.

► 1. Population au 1^{er} janvier 2019 et grille de densité communale



Sources : Insee, recensement de la population 2019, grille communale de densité 2020.

Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région de France métropolitaine au plus faible nombre de communes après la Corse. La superficie moyenne de ses communes est en revanche plus grande. En particulier, Arles est la commune de France métropolitaine la plus étendue. Après l'Île-de-France, Provence-Alpes-Côte d'Azur est la région qui possède le plus grand nombre de communes de plus de 50 000 habitants : 12 communes sur les 946 que compte la région, contre 10 sur 4 030 en Auvergne-Rhône-Alpes, et 7 sur 4 454 en Occitanie.

Provence-Alpes-Côte d'Azur, la région de province la plus urbaine

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 222 communes sont **urbaines au sens de la grille communale de densité**. Parmi ces dernières, neuf sur dix ont moins de 10 000 habitants. Bien qu'elles n'occupent que 25 % de la superficie régionale, les communes urbaines regroupent néanmoins 85 % de la population (60 % dans les régions de province), faisant de Provence-Alpes-Côte d'Azur la région métropolitaine la plus urbaine après l'Île-de-France. À l'opposé, 15 % des habitants résident dans l'**espace rural**, composé de communes peu ou très peu denses.

La grande majorité des communes urbaines sont situées le long du littoral. La région comprend d'autres communes urbaines, en périphérie des grandes villes côtières, sur le pourtour de l'étang de Berre, le long de la Durance, dans la vallée du Rhône et dans les départements alpins.

En cinquante ans, un ralentissement de la croissance démographique

Entre 1968 et 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur a gagné 1,75 million d'habitants, soit près de 35 000 habitants par an en moyenne. Ainsi en 50 ans, la population de la région, qui a été multipliée par 1,5, a crû à un rythme deux fois plus rapide que la moyenne des régions de province (respectivement + 0,9 % et + 0,5 % par an). Cet essor démographique, le plus soutenu des régions de province juste après la Corse, a été plus important sur cette période qu'en Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes.

Entre 1968 et 1975, la population régionale a même crû en moyenne de 1,6 % par an, un rythme supérieur à celui de la Corse, loin devant les autres régions du sud ► **figure 2**.

Ce dynamisme démographique a toutefois régulièrement ralenti au cours des décennies suivantes. Entre 2008 et 2018, le nombre d'habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur a augmenté de 0,3 % par an, un rythme devenu un peu inférieur à la moyenne de province (+ 0,4 %). C'est la plus faible croissance des régions du sud, devancée sur la période par l'Occitanie et la Nouvelle-Aquitaine, alors que la Corse a conservé un rythme soutenu.

La progression de la population au cours des dernières décennies a induit d'importants besoins en logements. De 1968 à 2018, le nombre total de logements a progressé de 1,7 % en moyenne par an, soit deux fois plus vite que la population ► **encadré 1**. En moyenne dans les régions de province, le nombre de logements a progressé de 1,4 % par an, soit trois fois plus vite que la population. Comme à

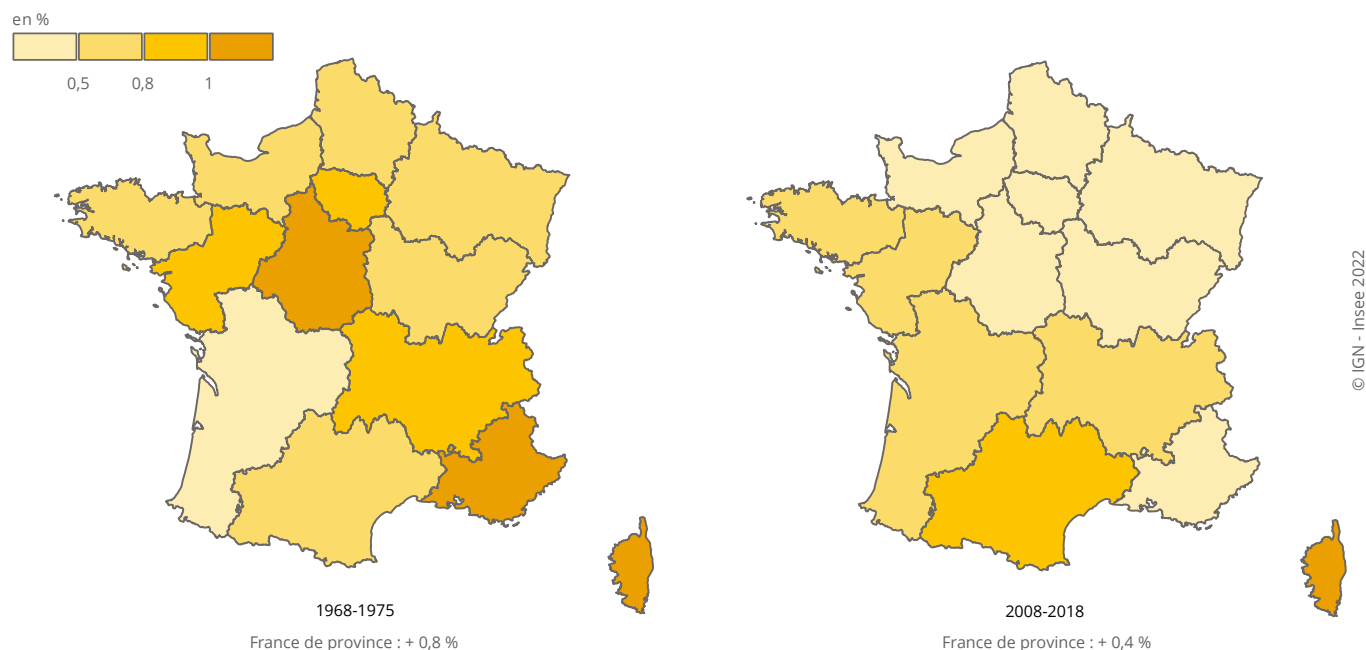
l'échelle nationale, le rythme de croissance du parc de logements a toutefois nettement ralenti dans la région sur la période récente (+ 1 % entre 2008 et 2018) et Provence-Alpes-Côte d'Azur se situe désormais dans la moyenne des régions de province.

Une érosion régulière de l'apport migratoire

Le ralentissement démographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur résulte principalement de l'érosion régulière du **solde migratoire**, solde entre les installations dans la région et les départs. Durant les années 1960 à 1980, celui-ci contribuait de manière prépondérante à l'évolution de la population régionale. De + 1,3 % par an entre 1968 et 1975, cette contribution a diminué de façon continue, pour s'établir à + 0,1 % entre 2008 et 2018 ► **figure 3**. *A contrario*, en moyenne dans les régions de province, l'apport migratoire s'est maintenu durant les cinquante dernières années et s'est même accentué sur les périodes plus récentes en Occitanie et en Nouvelle-Aquitaine. Néanmoins, depuis 2013, le solde migratoire s'est légèrement redressé en Provence-Alpes-Côte d'Azur et contribue autant que le **solde naturel** à la croissance démographique (+ 0,2 % par an).

L'essoufflement continu de l'apport migratoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur au cours des dernières décennies résulte probablement d'une combinaison de différents facteurs. Le prix très élevé des logements ► **encadré 2**, la faible part de logements sociaux, le taux de chômage élevé ou encore les difficultés d'accès à

► 2. Taux de variation annuel moyen de la population, par région entre 1968 et 1975 et entre 2008 et 2018



l'emploi des jeunes actifs peuvent en partie expliquer la moindre attractivité auquel la région fait face aujourd'hui.

Entre 2017 et 2018, sous l'effet des échanges migratoires avec les autres régions françaises, Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne des habitants en provenance des régions du nord de la France, plus particulièrement d'Île-de-France, des Hauts-de-France et du Grand Est. Elle en perd en revanche au bénéfice des régions voisines d'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Corse, ainsi que de la Bretagne et de la Nouvelle-Aquitaine, dont l'essor démographique est plus soutenu durant la dernière décennie. Provence-Alpes-Côte d'Azur attire des actifs en emploi et des retraités, mais perd des étudiants et des chômeurs ► **encadré 3**.

Un léger fléchissement de l'accroissement naturel

En cinquante ans, la croissance démographique due au solde naturel a légèrement fléchi en Provence-Alpes-Côte d'Azur (de + 0,3 % par an entre 1968 et 1975 à + 0,2 % entre 2008 et 2018). Dans les autres régions de province, elle est aujourd'hui au même niveau (+ 0,2 % par an entre 2008 et 2018), mais a en revanche davantage diminué (+ 0,5 % entre 1968 et 1975).

Sur la période la plus récente, l'excédent naturel a encore baissé dans la région. D'une part, le nombre de naissances a reculé sous les effets conjugués de la baisse du nombre de femmes en âge de procréer et de la diminution de l'indicateur conjoncturel de fécondité. D'autre part, le nombre de décès a progressé du fait du vieillissement tendanciel de la population et de l'arrivée à des âges élevés des générations nombreuses du baby-boom. En 2020 et 2021, le solde naturel est même devenu négatif, en raison de la forte hausse de la mortalité due à l'épidémie de Covid-19. Malgré cela, Provence-Alpes-Côte d'Azur reste la région métropolitaine à la fécondité la plus élevée (1,9 enfant par femme en 2021, contre 1,8 en France métropolitaine). Cela n'a pas toujours été le cas : dans les années 1970 et 1980, cet indicateur se situait même parmi les plus faibles des régions françaises avec ceux de l'Occitanie et de la Nouvelle-Aquitaine.

En cinquante ans, la structure socioprofessionnelle des emplois a été profondément modifiée

De 1968 à 2018, le nombre d'emplois a progressé quasiment au même rythme que la population (respectivement + 1,0 % et + 0,9 % par an). Sur la période,

► Encadré 1 – En 50 ans, 1,8 million de logements supplémentaires

En 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur compte près de 3,1 millions de logements. Du fait de l'attrait touristique de la région, les logements secondaires ou occasionnels y sont plus fréquents qu'ailleurs. Ils représentent 18 % du parc de logements, contre 11 % en moyenne des régions de province. En conséquence, la proportion de résidences principales est plus faible (75 % contre 81 % en province), tandis que celle des logements vacants est similaire (8 %).

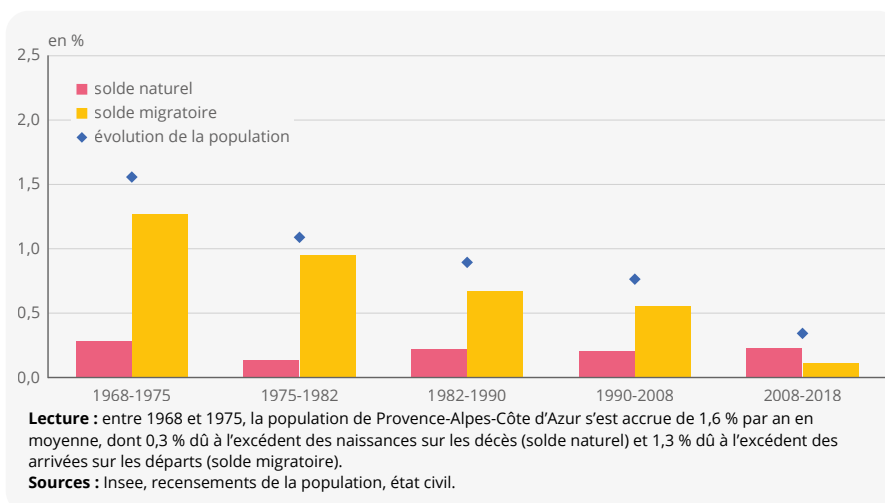
En 50 ans, le nombre total de logements de la région s'est accru de 1,8 million, soit une progression de 1,7 % en moyenne par an, un rythme plus élevé qu'en province (+ 1,4 %). Dans le même temps, le nombre des résidences secondaires a été multiplié par quatre (soit + 2,8 % par an). Leur progression a été particulièrement importante le long du littoral azuréen, de Toulon à Nice, à proximité des stations de sports d'hiver dans les Alpes, ainsi qu'en Vaucluse, autour des parcs naturels régionaux du Mont-Ventoux et du Luberon.

Le nombre des résidences principales a doublé en 50 ans, ce qui correspond à près de 24 000 logements supplémentaires en moyenne chaque année. Bien plus rapide que celui du nombre d'habitants, ce rythme de croissance s'explique également par la baisse du nombre moyen de personnes par ménage, qui est passé de 2,9 à 2,1 entre 1968 et 2018. En France métropolitaine hors Île-de-France, il est passé de 3,1 à 2,2.

De plus en plus de personnes vivent seules (38 % des ménages sont composés d'une personne en 2018 contre 33 % en 1999) dans la région comme en France (37 % de ménages composés d'une personne en 2018 contre 30 % en 1999). Les familles monoparentales sont également plus nombreuses, leur part dans l'ensemble des ménages passant de 9 % à 11 % (8 % à 9 % en France de province) tandis que la part des couples avec enfants, notamment des familles nombreuses, a diminué, de 30 % à 24 % (de 33 % à 25 % en province).

Entre 1968 et 2018, l'effet démographique, c'est-à-dire l'augmentation de la population, a contribué davantage (pour près de 60 %) à la hausse du nombre de résidences principales que la baisse de la taille des ménages, au contraire de la moyenne des régions métropolitaines. En effet, l'attractivité de la région a été particulièrement marquée des années 1960 à 2000. Depuis 2008, dans la région, l'effet « baisse de la taille des ménages » domine.

► 3. Taux de variation annuel moyen de la population et contributions des soldes naturel et migratoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur



comme ailleurs en France, la structure socioprofessionnelle des emplois a été profondément modifiée. Le niveau moyen de qualification s'est accru. La part de cadres a été multipliée par trois, celle des professions intermédiaires par deux, suivant en ce sens les mutations de l'économie française. Dans le même temps, la part d'ouvriers a été divisée par deux tandis que celle des employés n'a que très peu progressé. En 2018, les cadres représentent 17 % des emplois, les professions intermédiaires 27 %, les employés 30 % et les ouvriers 17 %.

Au cours des dix dernières années, en Provence-Alpes-Côte d'Azur comme dans la moyenne des régions de province, la part des cadres a continué à augmenter légèrement et celle des ouvriers à diminuer.

Les trois quarts des habitants et des emplois se situent dans les cinq plus grandes aires d'attraction des villes

Provence-Alpes-Côte d'Azur comprend 48 aires d'attraction des villes ► **figure 4**. Chacune d'elles comprend un pôle, dense en population et en emplois, et dans la plupart des cas une couronne périurbaine, zone d'influence du pôle déterminée par les déplacements domicile-travail.

En 2018, 4,9 millions d'habitants, soit 96 % de la population régionale, résident dans une aire. Ce taux est le plus élevé des régions de France métropolitaine après l'Île-de-France. Marseille – Aix-en-Provence, la plus grande et seule aire de plus de 700 000 habitants de la région, regroupe

1,9 million d'habitants. Elle héberge 37 % de la population régionale, soit autant que l'ensemble des quatre aires de 200 000 à 700 000 habitants, celles de Nice, Toulon, Cannes-Antibes et Avignon.

Au total, les cinq aires de plus de 200 000 habitants de la région concentrent les trois quarts de la population ainsi que les trois quarts des emplois. C'est bien plus que les aires de même taille en France de province (52 % de la population et 55 % des emplois).

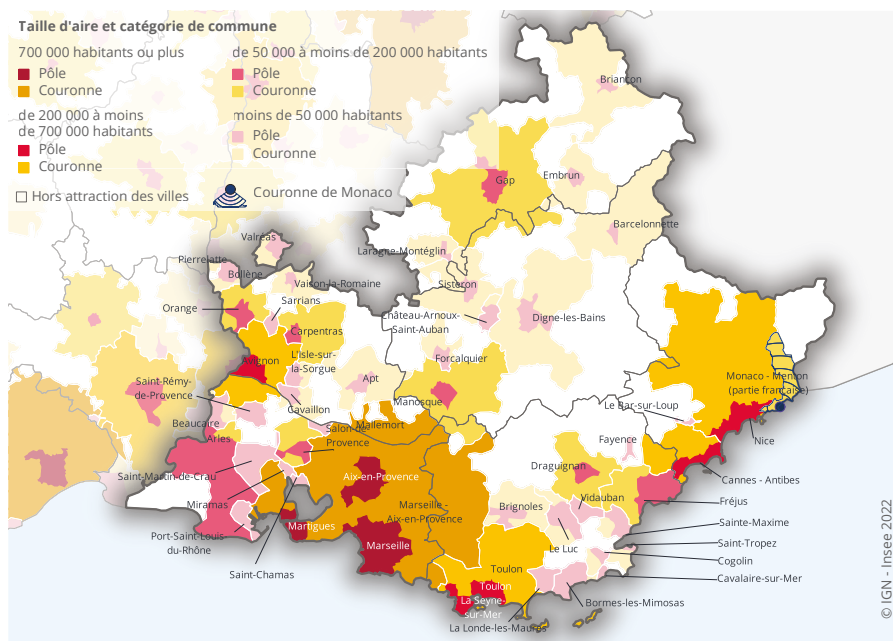
Parmi les régions de la moitié sud de la France, seule Auvergne-Rhône-Alpes présente également une forte concentration des habitants dans les aires de plus de 200 000 habitants (71 %). Seulement un peu plus d'un habitant sur deux réside dans ces grandes aires en Occitanie (56 %) et en Nouvelle-Aquitaine (52 %).

Marseille - Aix-en-Provence comprend moins d'emplois métropolitains que les aires de même taille en province

En 2018 en Provence-Alpes-Côte d'Azur, un emploi sur quatre relève d'une fonction métropolitaine. Ces fonctions, caractéristiques de l'emploi des plus grandes villes recouvrent les activités de prestations intellectuelles, conception-recherche, commerce interentreprises, gestion, culture et loisirs. La région, fortement urbanisée, se situe légèrement au-dessus de la moyenne (25 % contre 23 %).

Comme ailleurs en province, les emplois des fonctions métropolitaines sont d'autant plus présents que la taille de l'aire est grande. Ainsi, ils représentent seulement 19 % de l'ensemble des emplois des aires de moins de 200 000 habitants en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Leur part s'élève en moyenne à 25 % dans les quatre aires de 200 000 à moins de

► 4. Les aires d'attraction des villes de Provence-Alpes-Côte d'Azur



Source : Insee, recensement de la population 2017.

700 000 habitants, 21 % dans l'aire de Toulon, 25 % dans celle d'Avignon, 26 % dans celle de Nice et jusqu'à 31 % dans l'aire de Cannes-Antibes où se situe la technopole de Sophia-Antipolis. Dans l'aire de Marseille - Aix-en-Provence, la part des fonctions métropolitaines s'élève à 29 %. Néanmoins, dans les aires de 700 000 habitants ou plus de province, le poids de ces fonctions est un peu plus élevé (31 %). Marseille - Aix-en-Provence se situe notamment derrière Lyon (34 %), Nantes (34 %) ou encore Toulouse (33 %). Par ailleurs, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la part des emplois des fonctions métropolitaines s'est accrue de cinq points entre 1982 et 2018, passant de 20 % à 25 %. C'est moins qu'en moyenne des régions de province (+ 7 points). La hausse a été la plus forte dans l'aire de Marseille - Aix-en-Provence, mais elle est inférieure à celle des aires de même taille en province.

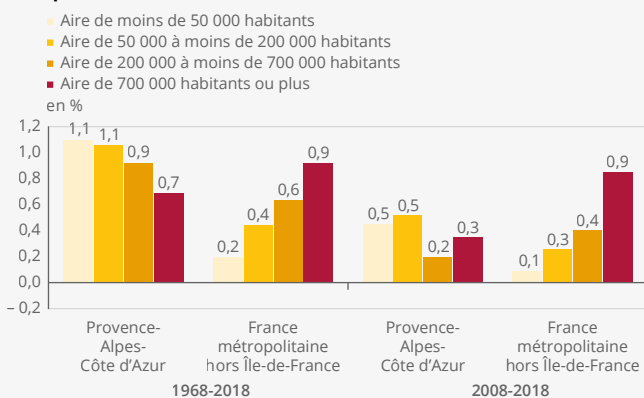
En un demi-siècle, le phénomène de « métropolisation » ne s'est pas amplifié

En prenant comme référence les contours actuels des aires, la population et l'emploi ont progressé plus fortement dans la région entre 1968 et 2018 dans les petites et les moyennes aires que dans les plus grandes ► **figure 5**. En Provence-Alpes-Côte d'Azur en particulier, les échanges migratoires avec les autres régions françaises, de même que les **migrations résidentielles internes** à la région, ont davantage profité aux aires de moins de 200 000 habitants et aux communes situées en dehors des aires qu'aux aires les plus grandes ► **encadré 4**.

La part des habitants et des emplois concentrés dans les aires de plus de 200 000 habitants n'a quasiment pas évolué depuis 1968. La « métropolisation »

► 5. Taux de variation annuel moyen selon la taille des aires d'attraction des villes

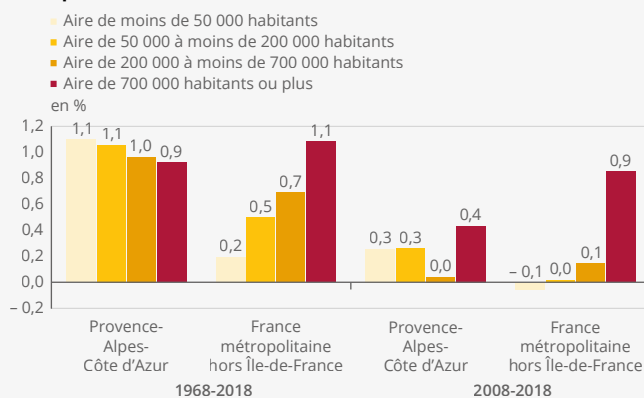
a. Population



Lecture : entre 1968 et 2018, la population a augmenté en moyenne de 1,1 % par an dans les aires de moins de 50 000 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

b. Emploi



Lecture : entre 1968 et 2018, l'emploi total (salariné et non salariné) a augmenté en moyenne de 1,1 % par an dans les aires de moins de 50 000 habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

– processus de concentration de la population et des activités dans les principales agglomérations (celles de plus de 200 000 habitants) – ne s’est donc pas amplifiée en Provence-Alpes-Côte d’Azur sur la période. Le constat est inverse dans la plupart des autres régions de province, où l’emploi et la population se sont davantage accrues dans les aires de 200 000 habitants ou plus, qui englobent les grandes métropoles provinciales. À l’inverse de celles de Provence-Alpes-Côte d’Azur, ces aires concentrent ainsi davantage de population et d’emplois en 2018 qu’en 1968. C’est notamment le cas dans les autres régions de la moitié sud de la France, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

La dynamique des grandes aires a fortement ralenti au cours des dix dernières années

Sur la période récente (2008-2018), la croissance de la population et de l’emploi a nettement ralenti par rapport aux décennies précédentes dans les aires de la région, quelle que soit leur taille. Ailleurs en province, dans les aires de moins de 700 000 habitants, les rythmes de croissance ont également fléchi, de manière plus sensible pour l’emploi que pour la population, mais ils demeurent toujours soutenus pour les aires de 700 000 habitants ou plus. À l’inverse, dans l’aire de Marseille – Aix-en-Provence, le rythme de croissance des habitants et des emplois est nettement plus faible que pendant les décennies précédentes.

En Provence-Alpes-Côte d’Azur, les aires de 200 000 à 700 000 habitants, jusqu’à dynamiques, enregistrent, ces dix dernières années, la plus faible croissance. La population n’y augmente que de 0,2 % en moyenne par an, soit deux fois moins vite que dans les aires de même taille en province, et l’emploi n’y progresse plus. Ce récent manque de croissance dans la région tient aux aires de Nice et de Cannes-Antibes, dynamiques auparavant, mais où désormais

► Encadré 2 – Le prix élevé des logements a probablement contribué à ralentir la croissance démographique

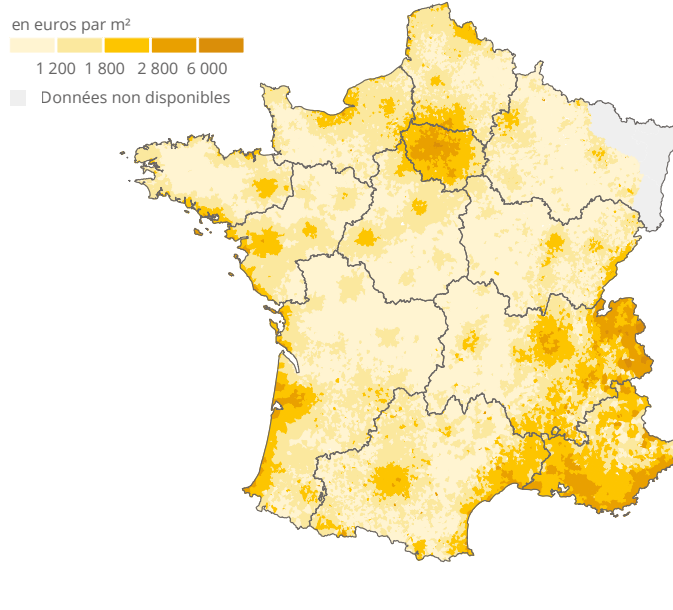
En 2017, Provence-Alpes-Côte d’Azur est la deuxième région de France métropolitaine aux prix de vente des logements les plus élevés, derrière l’Île-de-France. Elle est même la région où les prix par pièce des maisons sont les plus chers. Les prix des logements y sont en particulier plus élevés en moyenne qu’en Corse, Auvergne-Rhône-Alpes, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, régions du sud les plus attractives ces dernières années ► [figure](#).

Ce haut niveau de prix s’explique en grande partie par la forte demande qui s’exerce sur les résidences principales, mais également sur les résidences secondaires dans une région très touristique.

À cela s’ajoute, dans les territoires les plus urbains, et plus particulièrement le long du littoral, une forte pression foncière, qui laisse peu de possibilités d’extension des zones consacrées à l’habitat. Les prix moyens des appartements situés le long du littoral touristique peuvent dépasser 5 000 euros le m², contre moins de 1 000 euros dans certaines communes peu peuplées des Alpes-de-Haute-Provence.

Ce haut niveau de prix a probablement contribué au ralentissement de la croissance démographique de la région ces dernières décennies, une partie des nouveaux habitants privilégiant sans doute les autres régions du sud aux prix plus abordables ou le littoral atlantique.

► Prix de vente médian en 2017, par commune



Champ : appartements et maisons.
Source : Cerema, demande de valeurs foncières (DV3F) 2018.

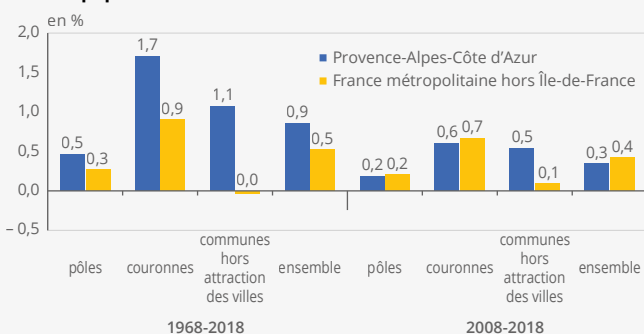
© IGN - Insee 2022

la population stagne et l’emploi diminue. En revanche, celles de Toulon et d’Avignon enregistrent encore une nette progression.

Les aires de moins de 200 000 habitants restent en revanche plus dynamiques que dans les autres régions de province.

► 6. Taux de variation annuel moyen dans les espaces du zonage en aires d’attraction des villes

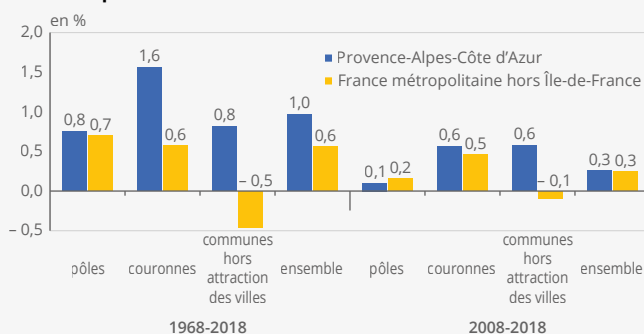
a. De la population



Lecture : entre 1968 et 2018, la population a augmenté en moyenne de 0,5 % par an dans les pôles en Provence-Alpes-Côte d’Azur, contre + 0,3 % en moyenne dans ceux de France métropolitaine hors Île-de-France.

Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

b. De l’emploi



Lecture : entre 1968 et 2018, l’emploi total (salarié et non salarié) a augmenté en moyenne de 0,8 % par an dans les pôles en Provence-Alpes-Côte d’Azur, contre + 0,7 % en moyenne dans ceux de France métropolitaine hors Île-de-France.

Sources : Insee, recensements de la population 1968, 2008 et 2018.

Habitants et emplois fortement concentrés dans les pôles

La population de Provence-Alpes-Côte d'Azur est davantage concentrée dans les pôles que dans les couronnes périurbaines. Dans la région, 60 % des habitants résident dans un pôle, contre seulement 43 % en France métropolitaine hors Île-de-France. C'est notamment le cas des grandes aires du littoral. Dans celle de Toulon, 61 % de la population vit dans le pôle, 63 % dans celle de Marseille et 75 % dans celle de Nice, soit bien plus que dans les autres grands pôles côtiers de France : Brest (38 %), La Rochelle (39 %), Dunkerque (54 %) ou encore Le Havre (58 %).

De même, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, les emplois sont davantage concentrés dans les pôles (67 % de l'ensemble des emplois) que dans les couronnes. La part d'emplois dans les pôles de la région est également supérieure à celle de France métropolitaine hors Île-de-France (58 %).

Les couronnes périurbaines connaissent un dynamisme démographique et d'emploi

En prenant comme référence les contours actuels des pôles et des couronnes périurbaines, les nombres d'habitants et d'emplois ont progressé nettement plus rapidement dans les couronnes que dans les pôles des aires d'attraction des villes au cours de ces 50 dernières années en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Le phénomène de périurbanisation est d'ailleurs plus marqué dans la région qu'en France de province. Entre 1968 et 2018, dans les couronnes de la région, la croissance soutenue de l'emploi (+ 1,6 % en moyenne annuelle) a suivi celle de la population (+ 1,7 %, ► **figure 6**). La croissance de l'emploi dans les pôles est deux fois moindre (+ 0,8 % en moyenne annuelle), mais plus dynamique que celle de la population (+ 0,5 %). Dans les pôles de France de province, l'emploi progresse deux fois plus vite que la population (+ 0,7 % en moyenne annuelle contre + 0,3 %). Dans les couronnes de France de province, à l'inverse de la région, la progression de l'emploi n'a pas suivi celle de la population (+ 0,6 % en moyenne annuelle contre + 0,9 %).

Ainsi, en cinquante ans, l'emploi s'est en moyenne concentré dans les pôles de province, ceux-ci regroupent 58 % des emplois en 2018 contre 55 % en 1968. C'est l'inverse en Provence-Alpes-Côte d'Azur où 67 % des emplois sont exercés dans un pôle en 2018 contre 74 % en 1968.

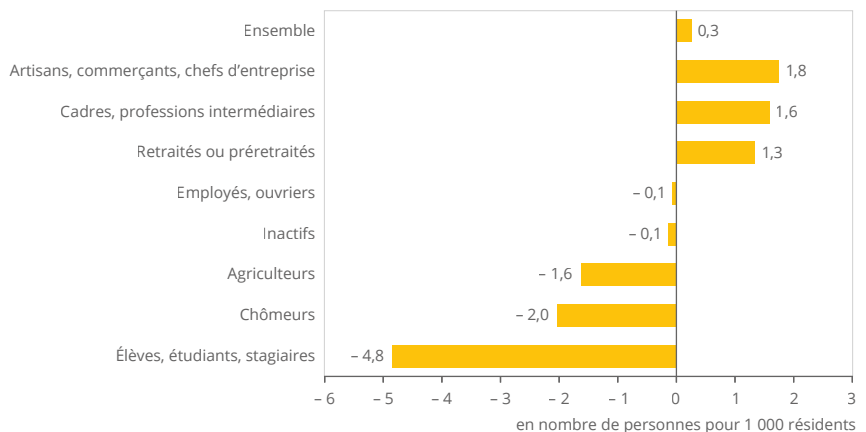
Dans les **communes hors attraction des villes**, où un fort excédent migratoire a compensé le déficit naturel, la population a progressé au même rythme que celle des petites et moyennes aires (+ 1,1 % en moyenne annuelle entre 1968 et 2018).

► Encadré 3 – Mobilités résidentielles : sur un an, Provence-Alpes-Côte d'Azur gagne des actifs en emploi et des retraités et perd des étudiants et des chômeurs

Sous l'effet des mobilités résidentielles avec les autres régions françaises, sur un an, entre 2017 et 2018, Provence-Alpes-Côte d'Azur perd des habitants âgés de 15 à 24 ans, notamment des étudiants. C'est aussi le cas de la Corse mais pas de l'Occitanie, d'Auvergne-Rhône-Alpes et de Nouvelle-Aquitaine. En revanche, le solde migratoire des personnes âgées de plus de 25 ans, celui des actifs en emploi et celui des retraités sont excédentaires ► **figure**.

Pour 1 000 retraités déjà présents en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 8,8 se sont installés dans la région en provenance d'une autre région de France, tandis que 7,5 en sont partis, soit un gain net pour la région de 1,3 pour 1 000. Pour les actifs en emploi, le gain est particulièrement important pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprises ainsi que pour les cadres et professions intermédiaires. La région est en revanche très déficitaire pour les étudiants.

► Taux de solde migratoire des personnes âgées de 15 ans ou plus par catégorie de population en Provence-Alpes-Côte d'Azur entre 2017 et 2018, en nombre de personnes pour 1 000 résidents



Lecture : sous l'effet des migrations résidentielles avec les autres régions de France hors Mayotte, entre 2017 et 2018, la région a perdu 4,8 élèves, étudiants ou stagiaires pour 1 000 personnes de cette catégorie résidant dans la région.

Source : Insee, recensement de la population 2018.

Le nombre d'emplois a augmenté un peu moins vite (+ 0,8 % en moyenne annuelle). *A contrario*, en France de province, dans les communes situées en-dehors des aires, le nombre d'habitants a stagné et le nombre d'emplois a diminué de 0,5 % en moyenne annuelle.

Le solde migratoire porte la croissance démographique des couronnes

Au cours des 50 dernières années, le solde migratoire a porté très largement l'essor démographique des couronnes. Il a fait progresser leur population de 1,5 % en moyenne par an. En revanche, le solde naturel n'a contribué qu'à hauteur de 0,2 % par an. En France de province, la croissance démographique des couronnes a bénéficié d'un apport migratoire plus faible qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+ 0,7 %), l'excédent naturel étant similaire à celui de la région (+ 0,2 %). Dans les pôles de la région, l'excédent migratoire a moins contribué que l'excédent naturel à l'augmentation de population (+ 0,2 % contre + 0,3 % en moyenne annuelle de 1968 à 2018). En moyenne sur la période dans les régions de province, les pôles ont connu un déficit

migratoire, compensé par un excédent naturel plus fort.

Une croissance à l'arrêt dans les grands pôles ces dix dernières années

Sur la période récente, entre 2008 et 2018, population et emploi ont continué de progresser plus fortement dans les couronnes que dans les pôles, mais moins rapidement que sur les 50 dernières années. Les hausses de la population et de l'emploi sont de même ampleur en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en province, de près de 0,6 % par an dans les couronnes et de 0,2 % dans les pôles.

Toutefois, population et emploi ne progressent quasiment plus dans les pôles des aires de plus de 200 000 habitants (+ 0,1 % en moyenne par an). Plusieurs pôles de la région ont même perdu des habitants au cours de la dernière décennie, tandis que leur couronne restait attractive ► **figure 7**. C'est le cas dans les aires de Nice et de Cannes-Antibes dans les Alpes-Maritimes, d'Embrun dans les Hautes-Alpes, de Digne-les-Bains dans les Alpes-de-Haute-Provence, d'Apt en Vaucluse ou d'Arles dans les Bouches-du-Rhône. Dans les

aires de Briançon et Barcelonnette, pôles et couronnes ont perdu des habitants et des emplois. Dans celle de Nice, le nombre d'emplois a reculé dans la couronne et dans le pôle.

À l'inverse, d'autres pôles ont été plus dynamiques que leurs couronnes. Dans le pôle de Draguignan, dans le Var, la population a progressé plus rapidement que dans sa couronne. À Embrun, dans les Hautes-Alpes, le nombre d'emplois a augmenté dans le pôle mais baissé dans la couronne.

Par ailleurs, dans les couronnes de la région, le solde migratoire a fortement chuté. Sa contribution est trois fois moindre au cours des dix dernières années (+ 0,5 % en moyenne annuelle) que sur les cinquante dernières. Dans le même temps, le solde naturel ne s'est pas tari. En France de province, le solde migratoire a baissé plus modérément que dans la région.

Dans les pôles de Provence-Alpes-Côte d'Azur, comme dans ceux de province, le solde naturel porte entièrement la croissance de la population entre 2008 et 2018 (+ 0,3 % par an), compensant un solde migratoire devenu légèrement déficitaire (- 0,1 %).

Par rapport aux cinquante dernières années, la croissance démographique des communes hors attraction des villes a fléchi au cours de ces dix dernières années dans les mêmes proportions que celle des petites et moyennes aires et s'établit à des niveaux similaires (+ 0,5 % en moyenne annuelle). L'emploi y a également progressé un peu moins vite (+ 0,6 % en moyenne annuelle) que précédemment. À l'inverse, dans les régions de province, population et emploi se redressent légèrement dans ces communes, tout en demeurant moins dynamiques qu'en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

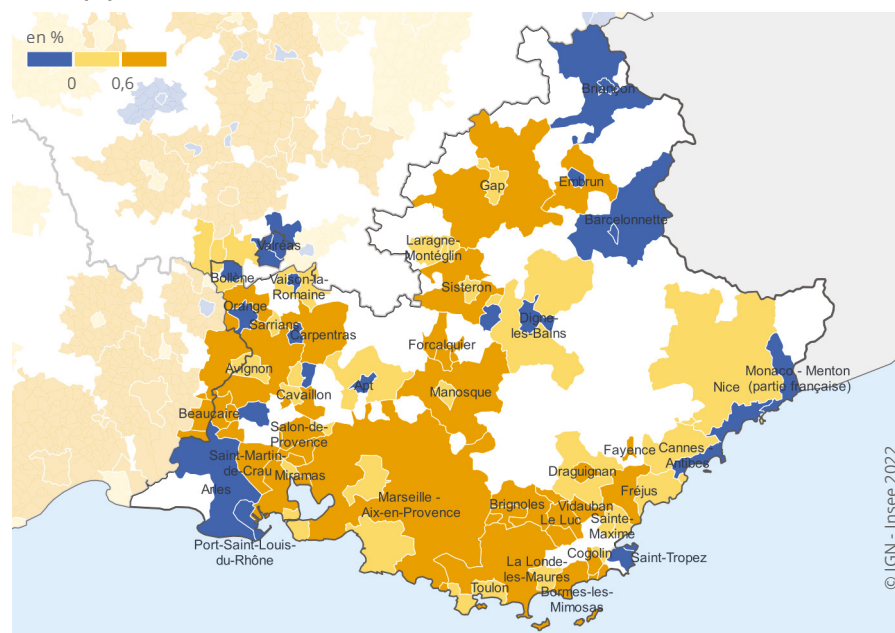
La qualification des emplois a davantage augmenté dans les couronnes

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, les emplois de cadres ne se sont pas autant concentrés dans les pôles que dans les autres régions de province. En 1968, les pôles – dans leurs contours actuels – concentraient deux fois plus de cadres que les couronnes (7 % des emplois contre 4 %). Les emplois de cadres étaient fortement représentés dans les grands pôles de la région, en particulier dans ceux d'Aix-en-Provence, de Marseille, de Toulon et de Nice.

Cependant, en 50 ans, la part des emplois de cadres a plus fortement augmenté dans les couronnes que dans les pôles. Aussi, en 2018, la part des emplois de cadres est de même niveau dans les pôles et les

► 7. Évolution annuelle moyenne entre 2008 et 2018 dans les espaces du zonage en aires d'attraction des villes

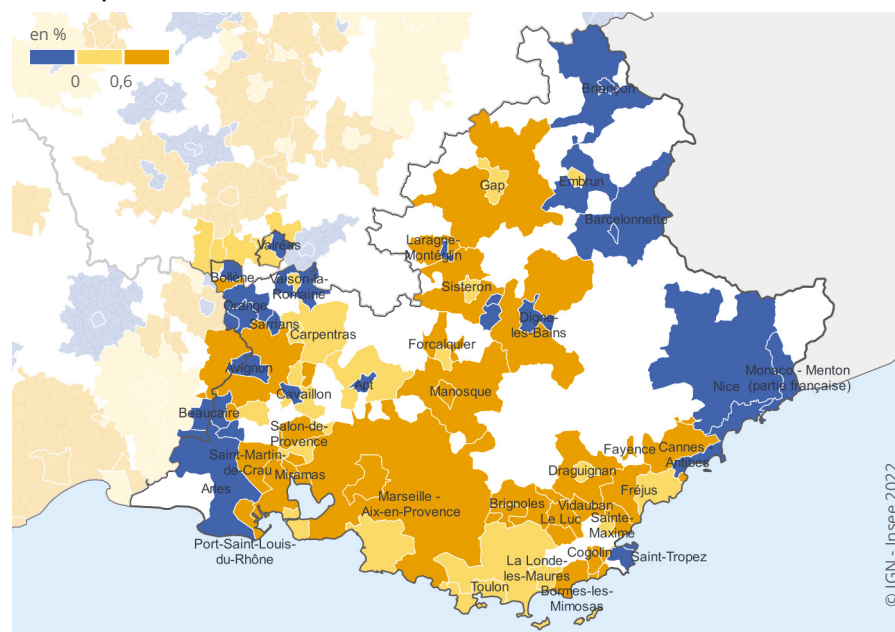
a. De la population



Lecture : entre 2008 et 2018, la population a progressé de 0,1 % par an en moyenne dans le pôle de l'aire d'attraction d'Avignon, et de 0,8 % dans sa couronne.

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018.

b. De l'emploi



Lecture : entre 2008 et 2018, l'emploi a reculé de 0,3 % par an en moyenne dans le pôle de l'aire d'attraction d'Avignon, mais il a progressé de 0,7 % dans sa couronne.

Sources : Insee, recensements de la population 2008 et 2018.

couronnes (environ 17 %). *A contrario*, en moyenne en France de province, elle est plus élevée dans les pôles (19 %) que dans les couronnes (14 %).

En 2018, les cadres sont fortement représentés dans les pôles d'Aix-en-Provence (32 % des emplois), du Bar-sur-Loup (22 %), de Marseille (21 %) et de Manosque (19 %), mais également dans la couronne de Cannes-Antibes (22 %), qui englobe la technopole de Sophia Antipolis, et celle de Marseille – Aix-en-Provence (20 %), où se situent notamment le centre d'études nucléaires de Cadarache

et le projet Iter. Ils sont particulièrement concentrés dans les communes qui ceinturent les pôles de Marseille, de Martigues, d'Aix-en-Provence et de Cannes-Antibes, à proximité des pôles économiques régionaux.

Les employés exercent plus souvent leurs activités dans les pôles, notamment dans les aires alpines et varoises. Ils représentent ainsi 35 % des emplois des pôles de Digne-les-Bains, Gap, Laragne-Montéglin, Draguignan, Toulon ou Le Luc. Entre 1968 et 2018, la part des employés est restée

stable dans les pôles (30 % des emplois), tandis qu'elle a fortement progressé dans les couronnes, passant de 19 % à 28 %. Les emplois d'ouvriers, dont le poids a fortement diminué durant les dernières décennies, représentent encore une part non négligeable de l'emploi dans certains pôles des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, comme Port-Saint-Louis-du-Rhône (42 %), Miramas (32 %), Cavaillon (32 %), Bollène (32 %) ou Carpentras (28 %).

Sur deux décennies, les déplacements domicile-travail se sont intensifiés, en particulier entre les couronnes et les pôles

En 1999, parmi les actifs en emploi résidant en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 505 000 se déplaçaient chaque jour pour aller travailler. En 2018, ils sont 1 835 000 ► **figure 8**, soit une augmentation de 22 % en 20 ans, suivant en ce sens la hausse du nombre d'emplois dans la région (+ 22 % également). En France métropolitaine hors Île-de-France, le nombre d'actifs effectuant des déplacements entre leur domicile et leur lieu de travail a progressé de 17 % depuis 1999, soit un rythme un peu plus soutenu que celui de l'emploi (+ 14 %), avec des différences très marquées selon les régions (+ 31 % en Occitanie, + 5 % dans le Grand Est).

Cette intensification des flux diffère aussi selon le type de territoires. En 20 ans, les déplacements entre lieu de domicile et lieu de travail ont plus particulièrement progressé entre couronnes et pôles, y compris lorsqu'il s'agit de déplacements entre deux aires différentes. Des couronnes vers les pôles, l'augmentation du nombre d'actifs effectuant des **mouvements pendulaires** est de 38 % sur la période, avec une progression

► Encadré 4 – Les nouveaux arrivants privilégient les petites aires d'attraction des villes et les couronnes périurbaines de la région

Sur un an, entre 2017 et 2018, sous l'effet des échanges migratoires avec le reste de la France, les aires d'attraction des villes de moins de 200 000 habitants de la région ont accueilli 0,9 personnes âgées de 15 ans ou plus pour 1 000 résidents de ces âges. Dans les grandes aires, le solde est quasi nul. Dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, le solde migratoire a même été légèrement déficitaire. Le solde migratoire des actifs en emploi est excédentaire dans l'ensemble des aires. *A contrario*, celui des étudiants est déficitaire sur l'ensemble des aires de moins de 700 000 habitants mais reste excédentaire dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence où est implantée Aix-Marseille Université qui accueille 80 000 étudiants.

Pour les chômeurs et les retraités, le solde entre les arrivées et les départs est proportionnellement plus élevé dans les aires de moins de 200 000 habitants et dans les communes hors attraction des villes que dans les grandes aires. Ce solde est négatif dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence : les départs de chômeurs et retraités y sont plus nombreux que les arrivées.

Toujours entre 2017 et 2018, les couronnes de la région ont gagné, sous l'effet des migrations avec le reste de la France, 0,7 personne pour 1 000 résidents tandis que les pôles en ont perdu 0,2. Le solde migratoire des chômeurs et des inactifs (hors retraités) est excédentaire dans les couronnes mais déficitaire dans les pôles. Le déficit migratoire des étudiants reste à l'inverse très marqué dans les couronnes, les étudiants étant contraints de s'installer à proximité des lieux d'enseignement, situés pour la plupart dans les grands pôles.

Les pôles sont excédentaires vis-à-vis des actifs en emploi et des retraités, mais c'est aussi le cas, de façon plus prononcée, dans les couronnes.

Les mobilités internes à la région se font elles aussi en faveur des couronnes. Entre 2017 et 2018, elles ont fait progresser la population des couronnes de plus de 3 personnes pour 1 000 résidents, au détriment des pôles, qui en ont perdu en moyenne près de 2 pour 1 000.

significative entre la couronne de l'aire de Marseille – Aix-en-Provence et le pôle d'Aix-en-Provence (+ 56 %, soit 12 700 travailleurs supplémentaires se déplaçant quotidiennement vers leur lieu de travail). Ces déplacements des couronnes vers les pôles sont ceux dont la part a le plus augmenté en 20 ans, passant de 14,8 % du total des déplacements en 1999 à 16,7 % en 2018.

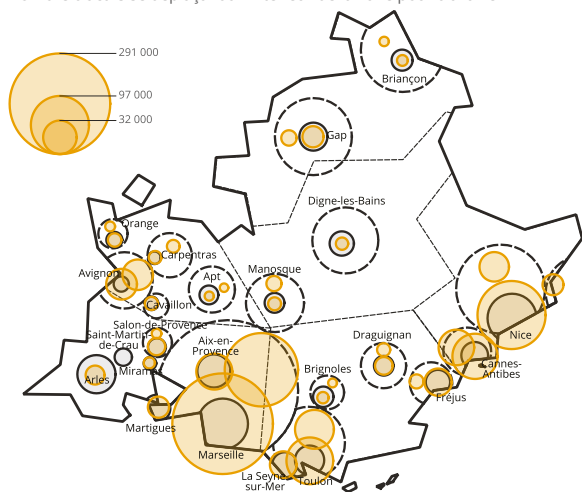
Dans le sens contraire, c'est-à-dire des pôles vers les couronnes, les flux, deux fois moins élevés, ont augmenté encore plus fortement en proportion (+ 43 %). Ils représentent près de 8 % des déplacements domicile-travail en 2018 contre un peu moins de 7 % en 1999. Les flux ont ainsi significativement augmenté entre le **pôle principal** de Marseille et la couronne de l'aire de Marseille – Aix-en-

Provence (+ 45 %, soit + 7 900 actifs en emploi quotidiens), ou encore entre le pôle de l'aire de Cannes-Antibes et sa couronne (+ 61 %, soit + 5 400 actifs en emploi).

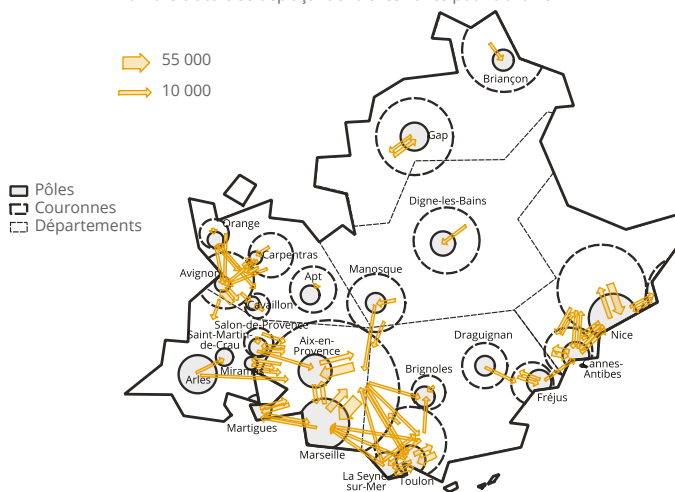
Le nombre d'actifs qui vivent et se déplacent au sein d'un pôle pour travailler n'a progressé que de 13 % en 20 ans, ce qui représente tout de même plus de 100 000 déplacements quotidiens supplémentaires. La part de ces déplacements a diminué, passant de 53,6 % de l'ensemble des déplacements en 1999 à 49,6 % en 2018. Sur la période, la hausse du nombre de déplacements internes a été plus vive dans les pôles de Toulon (+ 16 % de travailleurs) et Marseille (+ 15 %) que dans ceux de Nice et Cannes-Antibes (+ 4 %). Dans les pôles d'Avignon et de Martigues, ce nombre a diminué.

► 8. Principaux flux de déplacements domicile-travail en 2018

Nombre d'actifs se déplaçant à l'intérieur de la zone pour travailler



Nombre d'actifs se déplaçant entre les zones pour travailler



Note : seules les flèches supérieures à 1 000 déplacements et les ronds supérieurs à 2 000 déplacements sont représentés. Seuls les actifs en emploi déclarant effectuer un déplacement pour travailler sont comptabilisés.

Lecture : dans l'aire de Nice, 25 000 actifs en emploi vivent et travaillent au sein de la couronne et 133 000 vivent et travaillent dans le pôle. Par ailleurs, 26 000 habitent dans la couronne et travaillent dans le pôle et 10 000 habitent dans le pôle et travaillent dans la couronne.

Source : Insee, recensement de la population 2018.

Enfin, le nombre de trajets quotidiens des actifs qui vivent et travaillent au sein d'une couronne a progressé de 25 % entre 1999 et 2018. Leur part dans l'ensemble des déplacements domicile-travail a peu évolué (21,1 % en 2018 contre 20,7 % en 1999). Dans l'aire de Marseille – Aix-en-Provence, près de 155 000 actifs vivent et travaillent dans la couronne.

La voiture reste de loin le moyen de transport le plus utilisé, même sur de courtes distances

Parmi les actifs en emploi qui se déplacent quotidiennement pour travailler, 80 % utilisent une voiture ou un deux-roues motorisé pour se rendre sur leur lieu de travail en 2018. En dépit de la forte dépendance à l'automobile, Provence-Alpes-Côte d'Azur est néanmoins la deuxième région de France de province où cette part est la plus faible derrière Auvergne-Rhône-Alpes.

Cette moindre utilisation de la voiture s'explique par la forte urbanisation de la région. La part des actifs vivant dans un pôle est en effet bien plus importante que dans les autres régions françaises. Or, la moitié des actifs résidant dans les pôles travaillent à moins de 5 km de leur lieu d'habitation, proportion deux fois plus élevée que pour les actifs habitant dans les couronnes. En 2017, en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la moitié des actifs travaillent à moins de 6,9 km de leur domicile, contre 9,2 km en moyenne en France. Malgré cela, la voiture reste très majoritairement utilisée, même sur de courts trajets (pour 62 % de ceux de moins de 5 km par exemple). Toutes distances confondues, la part des actifs qui utilisent un mode de déplacement doux (marche à pied ou vélo) est de 9,4 % dans la région, soit un peu plus qu'en moyenne en France de province (8,6 %). Le recours aux transports en commun est également plus fréquent qu'en moyenne en province (10,6 % contre 7,9 %).

Par ailleurs, le recours à d'autres modes de déplacement que la voiture s'accroît généralement avec la taille des pôles. Parmi les très grandes aires cependant, les actifs du pôle de Marseille – Aix-en-Provence utilisent encore fortement la voiture (60 % des déplacements domicile-travail en 2018). Cette part n'est que de 51 % pour le pôle de

Lyon, au profit des transports en commun, et ce malgré une part de déplacements courts bien plus faible. Les pôles de Lille, Bordeaux et Toulouse restent également très dépendants de la voiture, mais la part des actifs qui parcourent plus de 5 km y est nettement plus élevée.

Pour des mouvements pendulaires entre pôles et couronnes, qui induisent des

distances de déplacement plus grandes, la voiture est hégémonique : 95 % des actifs vivant dans une couronne et travaillant dans un pôle y ont recours comme 91 % de ceux qui font le trajet en sens inverse, c'est-à-dire des pôles vers les couronnes. ●

Fabrice Michaillesco,
Carole Zampini (Insee)

► Définitions

Définie par Eurostat, la **grille communale de densité** permet de comparer les degrés d'urbanisation des pays européens, selon une méthodologie homogène. Elle caractérise les communes en fonction de la répartition de la population sur leur territoire. Le niveau de densité d'une commune est lié à la présence en son sein de zones concentrant un grand nombre d'habitants sur une faible surface. Quatre niveaux de densité sont définis : les communes **denses**, de **densité intermédiaire**, **peu denses**, **très peu denses**.

Les **communes urbaines** sont les communes denses et de densité intermédiaire, au sens de la grille communale de densité. Elles forment l'**espace urbain**. Les **communes rurales** sont des communes peu ou très peu denses. Elles forment l'**espace rural**.

L'**aire d'attraction d'une ville** est l'ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué d'un **pôle** de population et d'emploi et d'une **couronne** qui rassemble les communes dont au moins 15 % des actifs travaillent dans le pôle.

Dans la région, deux aires sont multi-pôles, Marseille – Aix-en-Provence et Toulon. L'aire de Marseille – Aix-en-Provence comprend le **pôle principal** de Marseille et deux pôles secondaires, Aix-en-Provence et Martigues. L'aire de Toulon comprend le pôle principal de Toulon et le pôle secondaire de la Seyne-sur-Mer.

Une **très grande aire d'attraction des villes** est une aire de 700 000 habitants ou plus (hors Paris). Une **grande aire d'attraction des villes** est une aire de 200 000 à moins de 700 000 habitants. Une **moyenne aire d'attraction des villes** est une aire de 50 000 à moins de 200 000 habitants. Une **petite aire d'attraction des villes** est une aire de moins de 50 000 habitants.

Les communes qui n'appartiennent ni à un pôle ni à une couronne sont les **communes hors attraction des villes**.

Le **solde migratoire apparent** ou **solde apparent des entrées-sorties** approche la différence entre le nombre de personnes entrées sur un territoire donné et le nombre de personnes qui en sont sorties, au cours de la période considérée. Il est obtenu par différence entre la variation totale de la population au cours de la période considérée et le solde naturel.

Le **solde naturel** est la différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période. On parle d'accroissement naturel ou d'excédent naturel lorsque le nombre de naissances est supérieur à celui des décès.

Une **migration** ou **mobilité résidentielle** désigne le changement de lieu de résidence d'une personne. Les migrations intra-période effectuées par une personne ne sont pas prises en compte : une personne résidant au même endroit aux dates de départ et d'arrivée n'est pas considérée comme ayant migré même si elle a déménagé au cours de la période. Les caractéristiques socio-démographiques des personnes en mobilité résidentielle sont celles de leur lieu d'arrivée.

Le **taux annuel de solde migratoire** d'un territoire est le rapport entre le solde migratoire annuel avec les autres régions de France hors Mayotte et la population stable du territoire. Il s'agit également de la différence entre le taux d'arrivants et le taux de partants. Pour les recensements antérieurs à 2013, la durée d'observation étant supérieure à un an, ce taux annuel est le rapport entre le solde migratoire sur la période et la durée de la période en années. La population stable d'un territoire au cours d'une période donnée correspond à la population du territoire en fin de période à laquelle sont soustraits le nombre de personnes arrivées et les enfants de moins d'un an ou cinq ans selon le cas.

Les **mobilités résidentielles internes** correspondent aux mobilités au sein même de la région dès lors qu'un individu change d'aire d'attraction des villes ou effectue une mobilité depuis ou vers un pôle ou une couronne de la même aire.

L'**indicateur conjoncturel de fécondité** mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme au cours de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Les **mouvements pendulaires** désignent les déplacements quotidiens de la population pour des motifs de travail.

► Méthode

Les évolutions sont mesurées à périmètre géographique constant. Les aires, leurs pôles et leurs couronnes sont considérés dans leurs contours actuels, ceux de 2020 (**zonage en aires d'attraction des villes 2020**). En particulier, les couronnes en 1968 étaient probablement très différentes d'aujourd'hui, sans doute beaucoup plus rurales.

► Pour en savoir plus

- **Essaïeh D., Méreau B.**, « Bilan démographique 2021 – Une mortalité record due à l'épidémie de Covid-19 », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 81, mars 2022.
- **Michaillesco F., Mora V.**, « Déplacements domicile-travail – Même sur de très courts trajets, l'usage de la voiture reste majoritaire », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 70, janvier 2021.
- **Chauvot N., Zampini C.**, « 48 « aires d'attraction des villes » en Provence-Alpes-Côte d'Azur », *Insee Flash Provence-Alpes-Côte d'Azur* n° 66, octobre 2020.